

DEMANDE DE CARTE D'IMMATRICULATION PAPIER

Selon les informations enregistrées au fichier central des équidés (SIRE)

Editée le 18/07/2019

NOM DU CHEVAL

N° UELN : XXXXXXXXXXXXXXXX

N° SIRE : XXXXXXXXX



Appellation : ORIGINE CONSTATEE

Sexe : MALE

Robe : BAI MELANGE

Père : NOM DU PERE, SFB

Mère : NOM DE LA MERE, HOLST

Date de naissance : 15 AOUT 2015

Pompadour, le : 10/12/2015

*Le Directeur Général de l'Institut
français du cheval et de l'équitation*


Jean-Roch GAILLET

Propriétaire

M. PRENOM NOM

ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

Copropriétaire(s) :

M. PRENOM NOM

100.0 %

SPECIMEN

M. PRENOM NOM déclare être toujours propriétaire ou co-propriétaire de l'équidé mentionné ci-dessus et demande (en accord avec l'ensemble des co-propriétaires) l'édition d'une carte d'immatriculation «papier».

Envoyez ce document au S.I.R.E. - BP3 - 19231 Arnac Pompadour Cedex accompagné d'un chèque d'un montant de 23 € (tarif 2019) libellé à l'ordre de l'IFCE. Suite à cette demande, vous recevrez une carte d'immatriculation version papier.

Si, durant ce laps de temps, vous effectuez un changement de propriété sur Internet, cette demande d'édition de carte d'immatriculation ne pourra être effectuée.

Clé de validité : XXXXXXXXXX



Fait à : le :

Signature :

Ce document n'est pas un certificat de vente et ne peut en aucun cas être considéré comme pièce d'identification de l'animal immatriculé. Seul le document d'identification portant le même numéro SIRE et UELN permet cette identification (Règlement (UE) 2015-262).

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles en écrivant à l'Institut français du cheval et de l'équitation.